

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DES ACTIONNAIRES DU 10 juin 2022**

**MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES**

Paris, le 20 mai 2022

Les actionnaires de CFI - Compagnie Foncière Internationale sont invités à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le

10 juin 2022 à 10 heures  
au siège social de CFI  
28-32 avenue Victor Hugo - 75116 Paris

L'avis de réunion prévu par l'article R.225-73 du Code de commerce, comportant l'ordre du jour, le projet de texte des résolutions et les principales modalités de participation, de vote et d'exercice des droits des actionnaires a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (**BALO**) n°53 le 4 mai 2021. L'avis de convocation sera publié au BALO du 25 mai 2022.

Les informations visées à l'article R.225-73-1 du Code de commerce sont consultables sur le site internet de la société (rubrique Informations Réglementées).

Les documents prévus par l'article R.225-83 du Code de commerce seront tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'assemblée.